

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2024-2025

3^{ème} Cycle des Etudes Médicales
Spécialité Médecine Générale

Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le 08/07/2024
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 10/09/2024

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

I - Organisation générale

Le DES de Médecine Générale (MG) est une formation à la spécialité d'une durée de 3 ans (4 ans à compter de novembre 2023) qui se décompose en une phase socle (un an), une phase d'approfondissement (2 ans) et une phase de consolidation (un an, à compter de novembre 2023).

Ce troisième cycle, ou internat, est organisé selon les modalités fixées par :

- ✓ Les articles R632-1 à 79 du Code de l'Education, le décret N°2016 15 97 du 25 novembre 2016, modifié, fixant la liste et la réglementation des Diplômes d'Etudes Spécialisées (DES) de Médecine
- ✓ L'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du 3eme cycle des études médicales
- ✓ Arrêt du 21 avril 2017 relatif aux connaissances, aux compétences et aux maquettes de formation des D.E.S et fixant la liste de ces diplômes, des options et des formations spécialisées transversales du 3eme cycle des études de médecine.
- ✓ Arrêté du 3 août 2023 portant modification de la maquette de formation du diplôme d'études spécialisées de médecine générale

Le DES vise à certifier l'ensemble des six compétences pour l'exercice de la médecine générale :

- ✓ **Premier recours, urgence**
- ✓ **Relation, communication, approche centrée patient**
- ✓ **Approche globale, prise en compte de la complexité**
- ✓ **Education, prévention, santé individuelle et communautaire**
- ✓ **Continuité, suivi et coordination des soins autour du patient**
- ✓ **Professionalisme**

La formation s'articule autour d'enseignements dits « en stage » et « hors stage », lors des 3 phases précitées.

I.1 – ENSEIGNEMENTS « EN STAGE »

I.1.1 PHASE SOCLE (2 SEMESTRES)

Interne soumis à l'arrêté du 21 avril 2017 :

1° Un stage en MG auprès d'un ou plusieurs praticien(s) maitre(s) de stages des universités (PAMSU) agréés à titre principal en MG (stage de niveau 1).

2° Un stage en médecine d'urgence dans un lieu hospitalier agréé à titre principal en médecine d'urgence et /ou à titre complémentaire en MG.

- ⇒ En cas de capacité de formation insuffisante, l'un des 2 stages peut être remplacé par un stage en médecine polyvalente dans un lieu hospitalier agréé.
- ⇒ Le stage non effectué en phase socle sera réalisé au cours de la première année de la phase d'approfondissement.

Pour les étudiants débutants la 1^{ère} année de phase socle de ce D.E.S à compter de la rentrée universitaire 2023 :

1° Un stage en MG auprès d'un ou plusieurs praticien(s) maitre(s) de stages des universités

(PAMSU) agréés à titre principal en MG (stage de niveau 1).

2° Un stage en médecine d'urgence dans un lieu hospitalier agréé à titre principal en médecine d'urgence et /ou à titre complémentaire en MG avec participation programmée des étudiants aux entretiens de prise en charge des patients présentant des urgences psychiatriques.

I.1.2 PHASE D'APPROFONDISSEMENT (4 SEMESTRES)

Interne soumis à l'arrêté du 21 avril 2017 :

1° Un stage en médecine polyvalente dans un lieu hospitalier agréé à titre principal ou complémentaire en médecine générale ; ce stage sera accompli au cours de l'un des deux premiers semestres de la phase d'approfondissement (sauf s'il a été validé en phase socle).

2° Un stage en santé de l'enfant dans des lieux de stage agréés, ambulatoires ou hospitaliers.
En cas de stage ambulatoire, les internes participeront aux gardes hospitalières de la discipline (au moins 5 dans le semestre).

3° Un stage en santé de la femme dans des lieux de stage agréés, ambulatoires ou hospitaliers
En cas de stage ambulatoire, les internes participeront aux gardes hospitalières de la discipline (au moins 5 dans le semestre).

4° Un stage en soins premiers en autonomie supervisée (SASPAS) accompli auprès de MSU agréés au cours de l'un des 2 derniers semestres de la phase d'approfondissement.

⇒ En cas de capacité de formation insuffisante :

Un stage couplé santé de la femme et santé de l'enfant. En cas de stage ambulatoire, les internes participeront aux gardes hospitalières de la discipline (au moins 5 dans le semestre).

Un stage libre sur une liste proposée par le DMG, (de préférence en ambulatoire auprès de MSU ou dans un lieu agréé à titre principal en MG).

Pour les étudiants débutants la 1^{ère} année de pa phase socle de ce D.E.S à compter de la rentrée universitaire 2023 :

1° Un stage en médecine polyvalente intégrant notamment la possibilité de formation en santé de la personne âgée polypathologique; « Dans un lieu hospitalier agréé à titre principal ou complémentaire en médecine générale. Ce stage est accompli au cours d'un des deux premiers semestres de la phase d'approfondissement.

2° Un stage couplé en santé de la femme et de l'enfant:

« – soit auprès d'au minimum deux praticiens agréés maîtres de stages universitaires dont l'un au moins à titre principal en gynécologie médicale, en gynécologie-obstétrique, en pédiatrie ou en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent ou à défaut à titre complémentaire en médecine générale;

« – soit auprès d'un ou plusieurs praticien(s) maître de stage universitaire et dans un lieu hospitalier (agréé à titre principal en gynécologie médicale ou gynécologie-obstétrique, et/ou en pédiatrie ou psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et à titre complémentaire en médecine générale) ou un lieu extra-hospitalier (agréé à titre principal en médecine générale);

« – soit dans un ou plusieurs lieux hospitaliers agréés à titre principal en gynécologie médicale ou gynécologie-obstétrique et/ou en pédiatrie ou psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et à titre complémentaire en médecine générale.

« Ce stage est accompli au cours d'un des deux premiers semestres de la phase d'approfondissement.

«Lors de ce stage, des demi-journées en consultation en santé mentale maternelle, en consultation maïeutique, en consultation en service de protection maternelle et infantile, et dans des lieux de stages extra-hospitaliers agréés seront intégrées aux obligations de service si ces consultations sont accessibles.

3° Un stage ambulatoire en soins primaires en autonomie supervisée (SASPAS ou niveau 2), accompli auprès de minimum deux praticiens maîtres de stage des universités agréés à titre principal en médecine générale. Ce stage est accompli au cours d'un des deux derniers semestres de la phase d'approfondissement.

4° Un stage libre accompli de préférence dans un lieu agréé en gériatrie, pédiatrie, psychiatrie, psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, gynécologie médicale ou gynécologie obstétrique:

« – soit auprès de deux à trois praticiens agréés maîtres de stage universitaires;

« – soit auprès d'un ou plusieurs praticien(s) agréés maîtres de stage universitaires et dans un lieu hospitalier agréé au moins à titre complémentaire en médecine générale;

« – soit dans un à plusieurs lieu(x) hospitalier(s) agréé(s) à titre principal en médecine générale.

«Lors de ce stage, des demi-journées en consultation d'addictologie, en Centre médico-psychologique (CMP) et dans des lieux de stage extra-hospitaliers agréés seront incluses si elles sont disponibles au cours du stage.

Les services agréés pour ce stage libre devront être adaptés à l'exercice ultérieur de la médecine générale notamment concernant la santé de l'enfant et de l'adolescent, la santé de la femme, la santé mentale et la santé du sujet âgé. Selon le projet professionnel de l'interne un stage en dehors de ces thématiques prioritaires sera possible.

I.1.3 PHASE DE CONSOLIDATION (2 SEMESTRES)

Pour les étudiants débutants la 1^{ère} année de phase socle de ce D.E.S à compter de la rentrée universitaire 2023 :

2 stages d'un semestre en secteur ambulatoire de niveau 3, accomplis auprès d'un ou plusieurs praticiens maîtres de stage des universités agréés en médecine générale.

Pour répondre à l'objectif de mieux former les étudiants au suivi des patients atteints de maladies chroniques, et au souhait que la 4^e année soit ancrée sur le territoire, la poursuite du premier stage ambulatoire durant le semestre suivant se fera par reconduction après accord des deux parties.

Pour autant, les étudiants doivent pouvoir bénéficier de 2 stages distincts, en cas de stage démarré dans de mauvaises conditions, de mésentente professionnelle, ou d'un projet professionnel nécessitant un autre terrain de stage...

Le stage en secteur ambulatoire de niveau 3:

1. Est suivi sur le plan pédagogique par un praticien maître de stage des universités spécifiquement agréé pour cette phase, en accord avec les critères d'agrément listés ci-après;

2. Est effectué dans un ou des lieux agréés à titre principal en médecine générale, comportant nécessairement un médecin thésé en exercice; si celui-ci n'est pas le praticien maître de stage des universités agréé, il a la charge de la supervision selon le 6^e alinéa de l'article R 6153-1-2 du code de la santé publique;

3. A des modalités pratiques définies par la convention-type d'accueil en stage ambulatoire de docteurs juniors de médecine générale définie par arrêté;

4. Permet la réalisation de demi-journées dédiées et adaptées au projet professionnel de l'interne, lui permettant de découvrir d'autres modes d'exercice et de se former à la coordination des parcours de soins. Il s'agit notamment, mais de façon non exclusive: les réseaux de soins (équipes mobiles gériatriques, équipes mobiles de soins palliatifs...), les hôpitaux de proximité, les EHPAD, ou d'autres structures de soins dans lesquelles il pourrait être amené à exercer ou avec lesquelles il pourrait être amené à coordonner le parcours de soins des patients;

5. Permet au docteur junior de participer à la permanence des soins ambulatoires lorsque son MSU et/ou le médecin thésé en charge de sa supervision y participent également.

B. – Par dérogation, dans le cadre de son projet professionnel, indiqué dans son contrat de formation défini à

l'article R. 632-26 du code de l'éducation, un étudiant peut demander à accomplir un stage en secteur hospitalier ou en secteur extra-hospitalier, en lien avec son projet professionnel à la place d'un des deux stages en soins ambulatoires de niveau 3. En cas de demande d'un stage hospitalier ou extra-hospitalier, les conditions et modalités d'un tel stage seront validées par le coordonnateur local du DES de médecine générale, la commission locale de coordination de la médecine générale et le directeur de l'Unité de formation et de recherche.

-Ce stage sera effectué:

1. Soit dans un à plusieurs lieu(x) hospitalier(s) agréé(s) à titre principal en médecine générale;
2. Soit auprès d'un à deux praticien(s) et dans un lieu hospitalier agréés pour le(s) premier(s) à titre principal en médecine générale, et pour le second au moins à titre complémentaire en médecine générale.

LES VALIDATIONS DES STAGES

La validation des stages à la fin de chaque semestre est prononcée par le directeur de l'UFR après avis :

- Du chef de service (hospitalier ou ambulatoire)
- Et du coordonnateur de la spécialité.

L'évaluation de l'interne doit être progressive, lors d'entretiens avec le responsable du stage, en début, milieu et fin de formation. La grille d'évaluation des compétences en stage (ambulatoires et hospitaliers) sera celle recommandée par la commission locale de coordination.

L'interne remplit à la fin de son stage une fiche d'évaluation sur la qualité pédagogique du stage qui est ultérieurement utilisée dans la révision des agréments. Cette fiche sera à renseigner en ligne sur l'ENT pour les stages ambulatoires (et dès que possible pour les stages hospitaliers).

I.2 - ENSEIGNEMENT HORS STAGE

Le développement d'une pédagogie centrée sur l'apprenant repose sur le **tutorat** individuel et de groupe. L'organisation des enseignements de la 4^e année seront rédigés ultérieurement.

Les thèmes de l'enseignement hors stage du DES de MG sont définis par l'arrêté du 22/09/2004 modifié.

L'enseignement est dispensé sous forme :

I.2.1_D'enseignements « hors stages » obligatoires

- Les G.E.P. (Groupes d'Echanges de Pratiques)
- Les séances de tutorat individuel,
- Les ateliers d'enseignement dirigé

I.2.2_De formations facultatives

- La Journée Universitaire de Médecine Générale en Auvergne (JUMGA)
- Le Forum de l'installation
- Initiation à la recherche qualitative et quantitative
- Conception des travaux de recherche et de thèse et formation à la rédaction médicale

I.2.1.a_Les GEP

Les Groupes d'Echange de Pratiques regroupent 9 à 12 internes et un médecin généraliste enseignant. Les séances de travail portent sur l'entraînement à l'analyse de situations professionnelles vécues en contexte authentique. L'interne effectue 7 GEP de 3 h par année d'étude (Soit **84 h sur les 4 ans**). Les travaux de recherche que l'interne produit alimentent son portfolio et la réflexion du groupe. Le GEP est sous la responsabilité de ce généraliste enseignant dit moniteur/tuteur. **Ce moniteur est le tuteur de chaque membre de son groupe pendant les 4 ans de la formation.**

La présence aux GEP est obligatoire.

I.2.1.b Les séances de tutorat individuel

Elles sont assurées par le moniteur du GEP auprès de chaque interne du groupe. Ces entretiens d'évaluation formative et d'aide à la progression au long du cursus, représentent environ 6 h chaque année par interne : deux entretiens de tutorat (2h), lecture et corrections des travaux (4h), soit **18 h** sur la durée du DES. Elles font l'objet de la rédaction par l'interne d'un compte-rendu reprenant les conclusions de l'entretien et les prescriptions pédagogiques du tuteur qui valide la fiche ainsi rédigée sur l'ENT.

Les entretiens de tutorat individuels sont obligatoires.

Le tuteur a la charge :

- ✓ de superviser les traces écrites produites par l'interne
- ✓ de les « finaliser » lorsque il estime que les échanges ont permis d'atteindre un niveau satisfaisant de réflexion sur les thèmes abordés.
- ✓ d'évaluer la qualité du travail fourni en GEP.

Son appréciation est primordiale lors des commissions d'évaluation de phase.

I.2.1.c Les ateliers d'enseignement hors stage

Les ateliers d'enseignement ont pour objectif, l'acquisition d'habiletés et de connaissances spécifiques en matière de :

- ✓ Recherche documentaire, lecture critique de l'information, organisation et participation à des travaux de recherche en médecine générale ;
- ✓ Communication avec le patient et son entourage ;
- ✓ Gestion, en cabinet de médecine générale :
 - De problèmes de santé de la femme,
 - De problèmes de santé de l'enfant et de l'adolescent
 - Des pathologies ostéoarticulaires
 - Des personnes dépendantes, handicapées, fragiles ou en situation de précarité,
 - D'actions de prévention individuelles et collectives en santé des populations,
 - De patients souffrants d'addictions et/ou de troubles de santé mentale, de violence intrafamiliale.
 - De patients atteints de maladies chroniques.
- ✓ D'éducation thérapeutique du patient ;
- ✓ Coordination des soins autour du patient, gestion des ressources du système de santé, et travail dans le cadre de l'inter professionnalité ;
- ✓ Gestion de l'outil de travail, évaluation des pratiques et Développement Professionnel Continu.

Liste des ateliers d'enseignement hors stage :

- Séminaire accueil
- Port folio - Bibliographie
- Anatomie palpatoire et pathologies courantes du membre inférieur et supérieur
- Santé de la femme
- Gestes gynécologiques
- Santé de l'enfant 1 et 2
- Relation médecin Patient 1, 2 et 3 : consultations simulées
- Thèse 1, 2 et 3
- Anatomie palpatoire et pathologies courantes du rachis, infiltrations
- Réévaluation de la prescription : mieux prescrire
- Violences intra familiales
- Inégalité sociale en santé
- Nomenclature et certificats
- Interprofessionnalité Médecin Pharmacien 1 et 2
- Gestion de l'entreprise médicale
- Décision médicale partagée

Cette liste pourra être aménagée si besoin.

La présence aux ateliers est obligatoire. Elle est validée par la présence effective de l'interne au moment de l'enseignement et par le remplissage en ligne sur l'espace numérique de travail (ENT) d'une fiche d'évaluation anonymisée de l'enseignement.

I.2.2.a La Journée Universitaire de la Médecine Générale en Auvergne (JUMGA) :

Organisée par le Département de Médecine Générale, au format d'un congrès, cette journée donne lieu à la présentation par les internes de travaux de recherche, effectués au cours de leur formation. Le public réunit les internes, les MSU, les médecins généralistes d'Auvergne. Le programme est arrêté par les organisateurs et validé par le comité scientifique en toute indépendance.

La participation à cette journée (8 h) est recommandée chaque année

I.2.2.b Le Forum de l'installation

Cette journée de formation est organisée, au moins tous les deux ans, par les internes. Elle permet d'aborder en ateliers interactifs encadrés par deux séances plénières, les problématiques spécifiques au remplacement et à l'installation en cabinet libéral (Ordre, URPS, CPAM, Urssaf, CARMF, Assurances, comptabilité et AGA...).

La présence à au moins un Forum (8 h) dans le cursus est recommandée.

Une attestation de participation à une formation équivalente sera acceptée.

La présence aux enseignements « hors stages » du DES, y compris les GEP, est obligatoire même en cas d'affectation hors subdivision. Les enseignements non validés pour absences légales (congrés annuels, repos après les gardes, arrêts maladie ou congés maternité...) seront gérés au cas par cas par le coordonnateur de la discipline et la Commission pédagogique du DMG. Pour les semestres de disponibilité, l'interne devra rattraper les ateliers non réalisés.

Les enseignements de DU, DIU, ne constituent pas un motif d'absence valable des cours du DES. Il est rappelé que les absences pour formation doivent s'inscrire dans le cadre des demi-journées consacrées à la formation universitaire autonome de l'interne. L'autorisation d'absence du chef de service reste nécessaire

pour les formations non obligatoires.

La validation des enseignements « hors stage » par le coordonnateur et la commission de validation de la phase d'approfondissement est obligatoire pour se présenter à la soutenance du DES.

II-Modalités de validation des différentes phases

(Chapitre VI : articles 57, 58, 59 et 62 de l'arrêté du 12 avril 2017)

II.1 LA VALIDATION DE LA PHASE SOCLE

Elle est obligatoire. Elle conditionne l'accès à la phase d'approfondissement. Elle doit permettre d'évaluer la progression de l'interne dans l'acquisition de ses compétences. Avec au minimum un niveau attendu dit « novice » dans les 6 compétences pour l'exercice de la Médecine générale (cf. 1-1 maquette du DES de MG)

Elle a pour objectifs :

- de préparer le contrat de formation de la phase d'approfondissement,
- de repérer les étudiants en difficulté,
- de leur proposer (dans le cadre d'un semestre supplémentaire de phase socle), un plan de formation adapté.

Elle intervient après 10 mois de formation, soit durant la première quinzaine de septembre afin de respecter l'organisation du choix des stages.

Chaque interne se présente devant le jury de phase socle réunissant des enseignants de la discipline, les tuteurs concernés, le coordonnateur local (ou son adjoint). La commission locale de coordination propose par la voix de son président, au Doyen Directeur de l'UFR, la validation de la phase socle.

La validation s'appuie sur le dépôt dans le **portfolio numérique** de l'étudiant ouvert dans l'ENT. Il doit comprendre :

- La fiche de validation des stages par les MSU et MSH du 1^{er} semestre et l'évaluation intermédiaire du 2^e semestre
- La production d'un RSCA, récit de situation complexe authentique, supervisée et validé par le tuteur
- La production d'autres types de traces écrites d'apprentissage : situation de GEP, vignettes cliniques, traces écrites de recherche ou réflexion réalisée en stage, en congrès, en formation...
- La rédaction d'un compte rendu de stage (cf outil aide rédactionnelle)
- La validation de participation aux enseignements hors stage et de leur évaluation
- 2 comptes-rendus d'entretien de tutorat
- Un CV de présentation
- Une fiche de thèse

NB : Les 4 familles de situation de la phase socle doivent être abordées par les traces écrites :

- Situations autour de patients souffrant de pathologies chroniques, poly morbidité à forte prévalence
- Situations liées à des problèmes aigus prévalents/non programmés/fréquents/exemplaires
- Situations liées à des problèmes aigus prévalents/non programmés/dans le cadre des urgences réelles ou ressenties
- Situations où les problèmes sociaux sont au premier plan

Elle se traduit par la signature d'un **CONTRAT de FORMATION** entre l'interne et le coordonnateur local et qui le transmet au directeur de l'UFR.

Ce contrat porte sur :

- Le projet professionnel
- Les objectifs pédagogiques : dans quels domaines de compétences l'interne doit progresser, quelles orientations sur le choix de ses stages ?
- La ou les F.S.T. par ordre de préférence,
- L'intérêt pour un parcours recherche,
- le projet de thèse, dans la mesure du possible (même durant cette période transitoire du DES sans phase de consolidation)

En cas de non-validation de la phase socle (non-validation d'un stage, des enseignements hors stage ou du portfolio), la commission locale de coordination propose une réorientation de l'étudiant ou une prolongation de la phase socle d'un semestre dans un lieu de stage agréé choisi par la commission pédagogique, pour permettre la validation au cours de ce semestre supplémentaire du ou des items non validés. Au terme de ce semestre supplémentaire, la commission locale se prononce sur la validation de la phase socle, la prolongation de la phase concernée d'un semestre supplémentaire ou la nécessité de réorientation.

II.2 LA VALIDATION DE LA PHASE D'APPROFONDISSEMENT

La validation intervient au cours du 4^{ème} semestre de la phase conformément aux articles 13 et 59 de l'arrêté du 12 avril 2017.

Elle s'appuie sur les éléments déposés dans le **portfolio numérique** de l'étudiant ouvert dans l'ENT de :

- 5 fiches de validation des stages par les MSU et MSH + l'évaluation intermédiaire du dernier semestre
- La production de 3 RSCA, récit de situation complexe authentique, supervisée et validée par le tuteur
- La production d'autres types traces écrites d'apprentissage : situation de GEP, vignettes cliniques, traces écrites de recherche ou réflexion réalisée en stage, en congrès, une formation...
- La rédaction de 6 comptes rendus de stage (cf outil aide rédactionnelle)
- La validation de participation aux enseignements hors stage et de leur évaluation
- 6 comptes-rendus d'entretien de tutorat
- 3 traces de SODEV (supervision par observation directe avec enregistrement vidéo)
- La thèse (ou fiche de thèse en attendant les textes de la 4^e année)

Ce portfolio permet de recenser les preuves du développement des apprentissages au niveau attendu selon le référentiel métier (6 compétences dans les 11 familles de situation)

La commission locale de coordination propose, par la voix de son président, au Doyen Directeur de l'UFR, la validation de la phase d'approfondissement.

Le contrat de formation de l'interne est suivi par le coordonnateur local qui en assure la mise à jour.

En cas de non-validation de la phase d'approfondissement (non-validation d'un stage, des enseignements hors stage ou du portfolio), la commission locale de coordination propose une réorientation de l'étudiant ou une prolongation de la phase d'approfondissement d'un semestre dans un lieu de stage agréé, désigné par elle-même pour permettre la validation au cours de ce semestre supplémentaire du ou des items non validés. Au terme de ce semestre supplémentaire, la commission locale se prononce sur la validation de la phase d'approfondissement, la prolongation de la phase concernée d'un semestre supplémentaire ou la nécessité de réorientation.

L'étudiant qui ne valide pas sa phase d'approfondissement par manque de trace(s) devra refaire un semestre supplémentaire fléché (selon les possibilités d'offre de stage, majoritairement en médecine polyvalente).

II.3 VALIDATION DE PHASE DE CONSOLIDATION

Les modalités seront précisées ultérieurement

II.4 LA VALIDATION DU DES

Ne se fait qu'après la validation des phases précédentes

La commission d'évaluation de la dernière phase composée des enseignants de la discipline, des tuteurs concernés, du coordonnateur local (ou son adjoint) se réunit dans des délais permettant le fléchage de postes supplémentaires pour les non validés.

Sont convoqués les étudiants dont la validation n'est pas acquise.

La commission d'évaluation du DES est réunie à la fin du dernier semestre de la formation. Les étudiants font une présentation qui leur permet de :

- ✓ Mettre en évidence leur niveau de compétences de MG,
- ✓ De faire un bilan personnel de leur formation (*points forts / points à améliorer*),
- ✓ Résumer leur projet, ou leur travail de thèse et ses résultats
- ✓ De décrire quelle médecine générale ils entendent exercer : leur projet professionnel.

Puis d'échanger avec les membres de la commission sur le contenu du portfolio.

II-Validation du DES de médecine générale

(Chapitre VI : article 64 de l'arrêté du 12 avril 2017)

La commission régionale de coordination de la spécialité propose la délivrance du diplôme d'études spécialisées à l'issue du dernier stage des études de troisième cycle.

Pour proposer la validation des candidats, la commission locale de coordination s'appuie sur :

a) Le Portfolio :

Il est obligatoire.

Il est tenu sous forme électronique sur l'espace numérique de travail (ENT) de l'université, pour faciliter les échanges avec le tuteur et les enseignants MSU et MSH.

Il est la pièce maîtresse du suivi et de l'évaluation.

Il contient les « traces d'apprentissage » que l'interne aura accumulées tout au long de son cursus.

Lors de la journée d'accueil il sera précisé à chaque promotion le contenu « minimal » du portfolio qui a pour base commune :

- Au minimum 3 **Récits de situation complexe authentique (RSCA)** validés par le tuteur. Ce sont des travaux écrits de réflexion, à partir de situations de soins vécues, dites complexes, rédigés dans un format d'une dizaine de page.
- Le **contrat de formation** de fin de phase socle signé entre l'interne et le coordonnateur local du DES.
- Les **comptes rendus de tutorat** rédigés par l'interne et signés du tuteur.

- Les **comptes rendus de stage** abordant les 5 points suivants :

1° *Quelles étaient mes attentes avant le début du stage*

2° *Dans quel état d'esprit j'étais en début de stage*

3° *Mes acquisitions (familles de situations, compétences, habiletés)*

4° *Ce que je dois améliorer*

5° *Une synthèse. Dans quelles compétences j'ai progressé*

- La **validation des présences** aux enseignements « hors stage ».
- **Tous les travaux effectués** durant sa formation, à l'initiative de l'interne ou à la demande des MSU ou MSH au cours des supervisions, déposés dans un espace dédié appelé « **Travaux personnels et formations** » dans le portfolio numérique.
- Les **6 évaluations des stages** rédigées par les maîtres de stage universitaire (MSU) et maîtres de stages hospitaliers (MSH). La grille d'évaluation des compétences en stage ambulatoire sera généralisée aux stages hospitaliers (décision de la commission régionale de coordination du 07/06/2018).
- La **fiche de thèse validée par la commission recherche**.

Le portfolio fait l'objet d'une évaluation régulière par le tuteur moniteur de GEP. Ce dernier renseigne une évaluation finale sur l'ENT au plus tard un mois avant la date de soutenance.

En conséquence, la date « butoir » de validation des traces écrites qui imposent une relecture attentive et argumentée, de la part du tuteur, est laissée à l'appréciation de ce dernier.

Il a pour obligation de communiquer via le forum de son espace de cours, cette date le plus tôt possible aux internes qu'il encadre.

b) Le mémoire :

Le mémoire est une synthèse du portfolio faisant référence au contenu du portfolio (environ 8 pages au total, maximum 10).

Il témoigne de la réflexion de l'interne sur son parcours en rapport avec le référentiel métier : 1 page d'introduction (motivation initiale et cursus), 1 page par compétence (progression dans chaque compétence en se référant à des situations professionnelles), 1 page sur la motivation actuelle à exercer la médecine générale, les perspectives d'autoformation et le projet professionnel, et 1 page de références.

c) La soutenance du mémoire (argumentation orale des travaux personnels du portfolio)

Elle a lieu au cours du dernier semestre d'internat.

Seuls les internes ayant validés la phase d'approfondissement pourront s'y présenter.

Le jour de la soutenance, le mémoire est présenté sous forme d'un diaporama durant 10 minutes suivi d'un entretien pendant 20 minutes avec les membres de la commission d'évaluation du DES. Cette commission qui réunit des enseignants, titulaires, MSU, MSH, associés ou chargés de la spécialité, siège en réunion plénière sous la présidence du coordonnateur local (ou de son adjoint) pour faire la synthèse des auditions et proposer la validation à la commission régionale de coordination (C.R.C.).

La soutenance des internes ne respectant pas les limites de validation du portfolio sera repoussée une seule fois (ils devront prendre une nouvelle inscription).

La commission régionale de coordination se réunit à la fin de chaque semestre et propose la validation du DES de MG.

IV - Diplôme de Docteur en médecine

Les modalités de délivrance du diplôme sont décrites au Chapitre VII, article 63 de l'arrêté du 12 avril 2017.

Conformément à l'article L. 632-4 du code de l'éducation, la soutenance avec succès de la thèse permet la délivrance du diplôme d'Etat de docteur en médecine par les universités accréditées à cet effet.

Elle permet l'inscription conditionnelle annuelle à l'ordre des médecins, sous réserve des dispositions de l'article L. 4112-6 du code de la santé publique, et l'entrée en phase 3 sous réserve de la validation de la phase 2 de la maquette du diplôme d'études spécialisées suivi.

Cette inscription est subordonnée à l'inscription de l'étudiant à l'université. Ce dernier transmet, chaque année universitaire, au conseil départemental auprès duquel il a obtenu sa première inscription conditionnelle la preuve de son inscription à l'université.

Tableaux I - ENSEIGNEMENTS ET CONTROLES DES CONNAISSANCES – DES MEDECINE GENERALE

PHASE SOCLE

(Année 1)

2024/2025

Semestre	Unités d’Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Evaluation		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
Phase socle (Année 1 – Semestre 1)											
GROUPES D’ECHANGE DE PRATIQUES											
1	GEP	S1		12		12	Evaluation finale de phase		1 ^{ère} quinzaine de septembre		Pr CAMBON
ATELIERS											
1	Atelier Séminaire accueil	S1		7		7	Evaluation finale de phase		1 ^{ère} quinzaine de septembre		Pr CAMBON Dr PITHON
1	Atelier Portfolio- Bibliographie	S1		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		1 ^{ère} quinzaine de septembre		Pr CAMBON Dr BERNARD
1	Atelier Membre supérieur et inférieur	S1		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		1 ^{ère} quinzaine de septembre		Dr VICARD- OLAGNE
1	Atelier thèse 1	S1		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		1 ^{ère} quinzaine de septembre		Dr VAILLANT- ROUSSEL
TUTORAT											
1	Tutorat (entretien individuel)	S1		1			Evaluation finale de phase		1 ^{ère} quinzaine de septembre		Pr Cambon
STAGES ET GARDES											
1	Stages	S1					Evaluation des compétences		avril		Pr Bernard
	TOTAL SEMESTRE 1 :			30.5		29.5					

Semestr e	Unités d’Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
Phase socle (Année 1 – Semestre 2)											
GROUPES D’ECHANGE DE PRATIQUES											
2	GEP	S2		9		9	Evaluation finale de phase		1 ^{ère} quinzaine de septembre		Pr CAMBON
ATELIERS											
2	Atelier RMP 1	S2		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		1 ^{ère} quinzaine de septembre		Pr CAMBON
2	Atelier thèse 2	S2		2		2	Evaluation finale de phase		1 ^{ère} quinzaine de septembre		Dr Fortin
2	Atelier gestes gynécologie	S2		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		1 ^{ère} quinzaine de septembre		Dr BŒUF-GIBOT
2	Atelier gynécologie	S2		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		1 ^{ère} quinzaine de septembre		Dr BŒUF-GIBOT
2	Atelier thèse 3	S2		3.5		3.5			1 ^{ère} quinzaine de septembre		Dr Fortin
2	Atelier Rachis infiltration	S2		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		1 ^{ère} quinzaine de septembre		Dr VICARD- OLAGNE
TUTORAT											
2	Tutorat	S2		1			Evaluation finale de phase		1 ^{ère} quinzaine de septembre		Pr Cambon
STAGES ET GARDES											
1	Stage	S2					Evaluation des compétences		1 ^{ère} quinzaine de septembre		Pr BERNARD
	TOTAL SEMESTRE 2 :			29,5		28,5					

Tableaux II - ENSEIGNEMENTS ET CONTROLES DES CONNAISSANCES – DES MEDECINE GENERALE
PHASE D'APPROFONDISSEMENT (Année 2)
2024/2025

Semestre	Unités d’Enseignement	Périodes enseigne- ment	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
Phase d’approfondissement (Année 2 – Semestre 1)											
GROUPES D’ECHANGE DE PRATIQUES											
1	GEP	S1		15		15	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr CAMBON
ATELIERS											
1	Atelier RMP 2	S1		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr CAMBON
1	Atelier Thèse 3	S1		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Dr Fortin
1	Atelier Prévention 1 Dé-prescrire	S1		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Dr RICHARD
1	Inégalité sociale en santé	S1		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Dr ROUGE – Dr HIDALGO
TUTORAT											
1	Tutorat	S1		1			Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr Cambon
STAGES ET GARDES											
Semestr iel	Stages	S1					Evaluation des compétences		Evaluation terminale		Pr Bernard
	TOTAL SEMESTRE 1 :			30		29					

Phase d'approfondissement (Année 2 – Semestre 2)											
GROUPES D'ECHANGE DE PRATIQUES											
2	GEP	S2		6		6	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr CAMBON
ATELIERS											
2	Atelier Prévention 3 Violences intra familiales	S2		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr LAPORTE – Dr ROUGE
2	Santé enfant 2	S1		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Dr BERTRAND JARROUSSE Dr CHARRUEL
TUTORAT											
2	Tutorat	S1		1			Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr Cambon
STAGES ET GARDES											
2	Stages et gardes	S2					Evaluation des compétences		Evaluation terminale		Pr Bernard
	TOTAL SEMESTRE 2 :			14		13					

Tableaux III - ENSEIGNEMENTS ET CONTROLES DES CONNAISSANCES – DES MEDECINE GENERALE

PHASE D'APPROFONDISSEMENT (Année 3)

2024/2025

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
Phase d'approfondissement (Année 3 – Semestre 1)											
GROUPES D'ECHANGE DE PRATIQUES											
1	GEP	S1		12		12	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr Cambon
ATELIERS											
1	Atelier Nomenclature et Certificat	S1		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Dr BERNARD – Dr TEISSIERES
1	Atelier Interpro Méd Pharma 1	S1		7		7	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Dr PITHON
1	Atelier Interpro Med Pharma 2	S1		7		7	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Dr PITHON – Dr TANGUY
TUTORAT											
1	Tutorat	S1		1			Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr CAMBON
STAGES ET GARDES											
1	Stages et gardes	S1					Evaluation des compétences				Pr BERNARD
	TOTAL SEMESTRE 1 :			30.5		29.5					

Phase d'approfondissement (Année 3 – Semestre 2)											
GROUPES D'ÉCHANGE DE PRATIQUES											
2	GEP	S2		6		6	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr CAMBON
ATELIERS											
2	Atelier Entreprise Médicale	S1		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Dr BERNARD – Dr TESSIERES
2	Atelier RMP 3	S2		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr CAMBON
TUTORAT											
2	Tutorat	S1		1			Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr CAMBON
STAGES ET GARDES											
2	Stages et gardes	S2					Evaluation des compétences				Pr BERNARD
	TOTAL SEMESTRE 2 :			14		13					

Tableaux IV - ENSEIGNEMENTS ET CONTROLES DES CONNAISSANCES – DES MEDECINE GENERALE

PHASE DE CONSOLIDATION (Année 4) (à partir de 2026-2027)

2024/2025

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
Phase de consolidation (Année 4 – Semestre 1)											
GROUPES D'ÉCHANGE DE PRATIQUES											
1	GEP	S2		18		18	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr CAMBON
ATELIERS											
1	La pratique médicale dans le territoire 1	S2		7		7	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr CAMBON
1	La pratique médicale dans le territoire 2	S2		7		7	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr CAMBON
TUTORAT											
1	Tutorat	S2		1			Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr CAMBON
STAGES ET GARDES											
1	Stage	S2					Evaluation des compétences		Evaluation terminale		Pr BERNARD
	TOTAL SEMESTRE 2 :			33		32					

Semestre	Unités d’Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
Phase de consolidation (Année 4 – Semestre 2)											
GROUPES D’ECHANGE DE PRATIQUES											
2	GEP	S2		12		12	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr CAMBON
ATELIERS											
2	Ma pratique médicale dans le territoire 3	S2		7		7	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr Cambon
TUTORAT											
2	Tutorat	S2		1			Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr Cambon
STAGES ET GARDES											
2	Stage et garde	S2					Evaluation des compétences		Evaluation terminale		Pr Cambon
	TOTAL SEMESTRE 2 :			20		19					

*La validation des enseignements sera validée par la présence effective de l'interne au moment de l'enseignement et par le remplissage en ligne sur l'espace numérique de travail (ENT) d'une fiche d'évaluation anonymisée de l'enseignement.

Tableau V - Liste des enseignements optionnels recommandés – DES MEDECINE GENERALE
(Année 1, 2, 3 et 4)
2024-2025

Enseignements optionnels recommandés		
Journée Universitaire de Médecine Générale en Auvergne (JUMGA)	Participation à cette journée recommandée chaque année	8h (par an)
Forum de l'installation	Présence à au moins un forum dans le cursus est recommandé	8h
Initiation à la recherche quantitative		2h
Initiation à la recherche qualitative		2h
Forum de thèse		2h